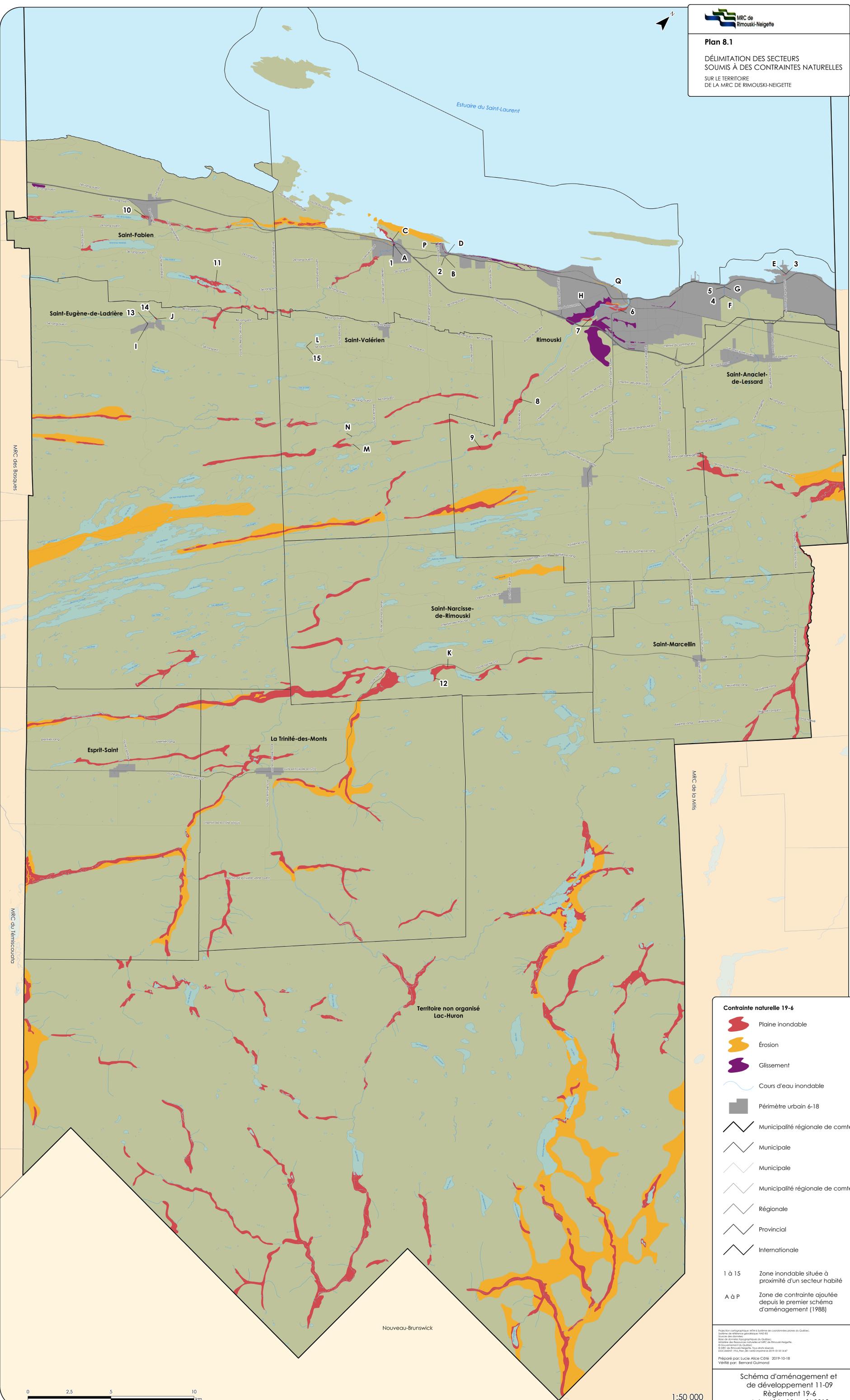




Estuaire du Saint-Laurent



Contrainte naturelle 19-6

- Plaine inondable
- Érosion
- Glissement
- Cours d'eau inondable
- Périmètre urbain 6-18
- Municipalité régionale de comté
- Municipale
- Municipale
- Municipalité régionale de comté
- Régionale
- Provincial
- Internationale
- 1 à 15 Zone inondable située à proximité d'un secteur habité
- A à P Zone de contrainte ajoutée depuis le premier schéma d'aménagement (1988)

Projection cartographique: ville et territoire de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géodésique: NAD83.
 Base de données: Base de données géographiques du Québec.
 Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 DOC/AMBT-19-06_Plan_8.1_Aménagement de 2019-10-18 14x7
 Préparé par: Lucie Alca Côté 2019-10-18
 Vérifié par: Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
 Règlement 19-6
 Adopté le 13 août 2019
 En vigueur le 10 octobre 2019



1:50 000

Nouveau-Brunswick

MRC des Basques

MRC du Témiscouatic

MRC de la Milite